

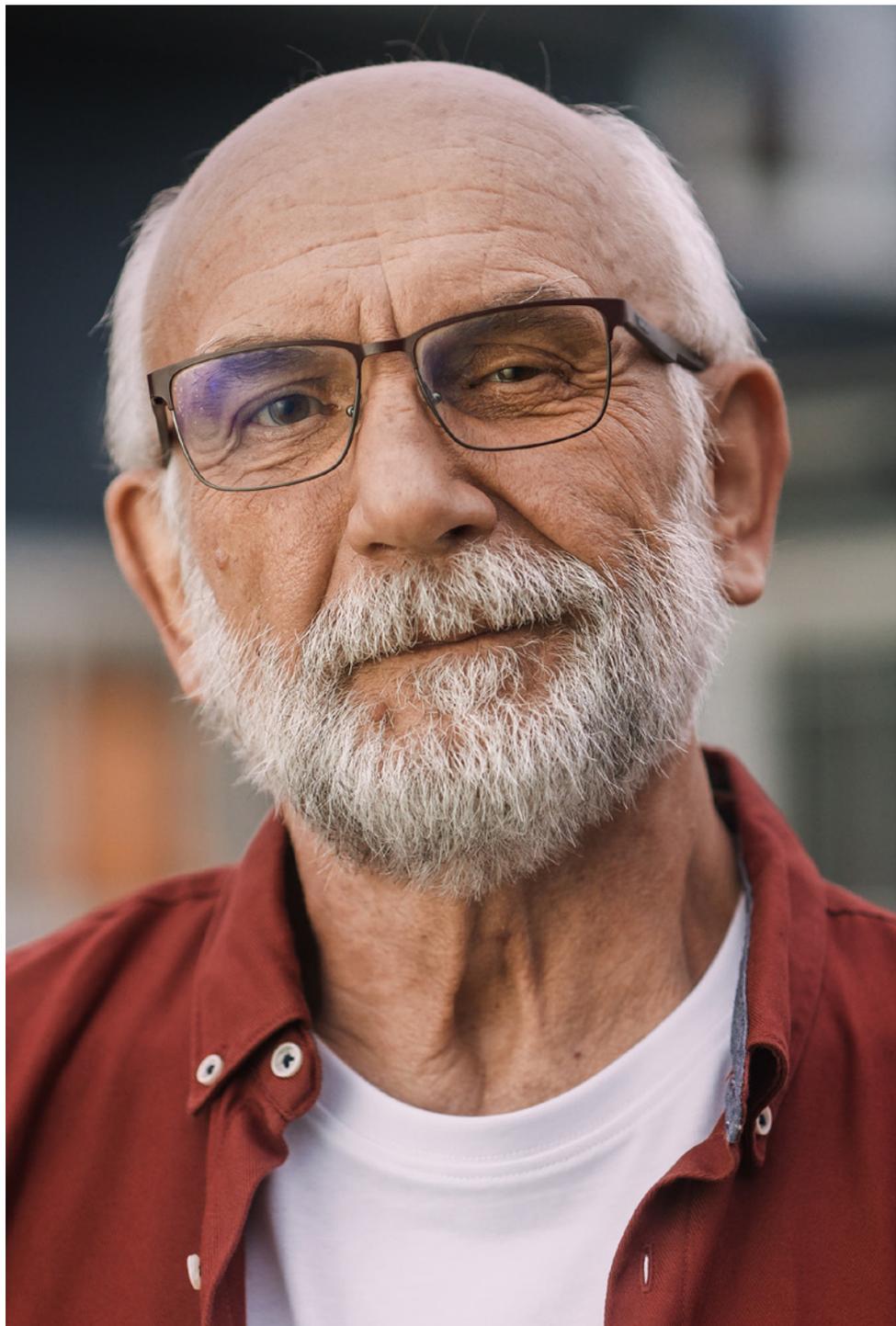


Schweizerische Zahnärzte-Gesellschaft
Société suisse des médecins-dentistes
Società svizzera odontoiatri
Swiss Dental Association



Santé bucco-dentaire pour tout le monde

Guide à l'intention des sections
cantonales de la SSO pour aider les
personnes à risque de pauvreté



Introduction au sujet :

quelle est la cause du problème ?

La Société suisse des médecins-dentistes (SSO) œuvre à promouvoir la santé bucco-dentaire de l'ensemble de la population, en particulier celle des personnes à risque de pauvreté¹.

Les personnes à risque de pauvreté ont parfois du mal à financer les soins dentaires dont elles ont besoin. Selon une statistique de l'OFS², **environ 2,7 % de la population suisse** renoncent à des traitements dentaires nécessaires faute de moyens, alors qu'il existe des offres d'aide financière. Ce sont précisément les personnes qui ont le plus besoin d'aide qui sont le moins bien informées de leurs droits. Une enquête de la SSO révèle que près de sept personnes sur dix à risque de pauvreté en Suisse, notamment les personnes ayant un faible niveau d'instruction, ignorent souvent qu'elles pourraient bénéficier d'une aide financière pour le paiement des soins dentaires. Les sections de la SSO peuvent donner ici des informations sur la situation spécifique de leur canton afin d'attirer l'attention des personnes à risque de pauvreté sur leurs droits.

Le présent manuel a pour but d'aider les sections de la SSO à améliorer l'accès à la médecine dentaire des personnes à risque de pauvreté.

¹ La notion de pauvreté sur laquelle nous nous basons est celle formulée par la CSIAS : « La pauvreté en tant que phénomène relatif désigne un manque de ressources dans des domaines importants de la vie tels que le logement, l'alimentation, la santé, l'éducation, le travail et les contacts sociaux. L'indigence désigne un ménage qui n'est pas en mesure de se procurer, par ses propres moyens, les ressources nécessaires à son entretien ou un revenu du ménage, après déduction des cotisations aux assurances sociales et des impôts, inférieur au minimum vital social. »

² SILC 2021 : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees.assetdetail.28925677.html>

BASES LÉGALES

Les soins dentaires font partie des soins médicaux de base, qui eux-mêmes relèvent du minimum social d'existence¹.

1. Les personnes qui **bénéficient de l'aide sociale** ou de **prestations complémentaires à l'AVS/AI** peuvent se faire soigner les dents sur la base d'une garantie de prise en charge des frais. Il convient ici de se référer aux « Recommandations relatives aux normes applicables en matière de traitements dentaires dans les domaines des prestations complémentaires, de l'aide sociale et de l'asile » de l'AMDCS.
2. Par ailleurs, il existe des personnes à risque de pauvreté qui, en raison des moyens financiers dont elles disposent, **n'ont pas besoin de toucher régulièrement de prestations d'aide sociale**. Cependant, leurs ressources financières sont si limitées que les dépenses imprévues les confrontent à des difficultés peu faciles à surmonter. Les dépenses importantes imprévisibles, mais obligatoires, telles que les notes d'honoraires d'un médecin-dentiste pour des traitements d'urgence, les mettent dans des situations très délicates. Les normes CSIAS recommandent d'accorder des prestations uniques afin d'écartier une situation de détresse imminente ou temporaire, même si le minimum vital social peut être couvert par les ressources de la personne concernée (voir à ce sujet la fiche d'information « Prestations uniques. Conditions d'octroi » de la CSIAS).

OBJECTIFS

1. Les personnes à risque de pauvreté en Suisse connaissent les mesures de prévention concernant les lésions dentaires évitables.
2. Les personnes à risque de pauvreté en Suisse savent où chercher de l'aide lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés financières suite à un traitement dentaire nécessaire.
3. Les sections de la SSO soutiennent les mesures visant à permettre aux personnes à risque de pauvreté d'accéder plus facilement aux traitements dentaires nécessaires, efficaces, appropriés et économiques.

¹ Voir à ce sujet : « Le minimum vital social de l'aide sociale » sur www.skos.ch

MESURES GÉNÉRALES POUR LES SECTIONS CANTONALES DE LA SSO : UN VOLET DE PROPOSITIONS

La SSO a tiré des enseignements du projet pilote de la SSO-Fribourg « Santé bucco-dentaire pour tout le monde » et tenu compte des expériences faites lors du projet « Renforcement du soutien pour les soins dentaires en Valais ». Elle présente ici 11 mesures grâce auxquelles les sections de la SSO peuvent soutenir les personnes à risque de pauvreté dans leur canton.

Chaque section peut améliorer l'accès aux soins dentaires pour les personnes à risque de pauvreté en fonction des spécificités cantonales. Les mesures présentées ici sont des propositions dont l'objectif est de permettre à toutes les personnes concernées, quelle que soit leur situation financière, de bénéficier des soins dentaires nécessaires.

Il est fortement recommandé que chaque section de la SSO désigne un membre du comité qui sera responsable du projet.

MISE EN RELATION DES PRÉSIDENTS DE SECTION AVEC LES ACTEURS POLITIQUES

« Trouver ensemble une solution »

Les présidents et présidentes de sections et leurs comités sont en contact régulier avec le département de la santé et des affaires sociales de leur canton. L'organisation de rencontres régulières et l'échange d'informations permettent de développer des solutions communes visant à améliorer la santé bucco-dentaire de la population. Dans les cantons qui disposent d'un médecin-dentiste cantonal, il est recommandé d'organiser des rencontres régulières dédiées à la problématique des soins dentaires pour les personnes à risque de pauvreté.

SERVICES SOCIAUX CANTONAUX

Les services sociaux cantonaux rassemblent toutes les informations relatives aux offres de soutien du canton. Un échange régulier entre les présidents de section et le service social cantonal permet la circulation constante d'informations sur les possibilités et les limites de la médecine dentaire sociale.

DES BROCHURES DANS UN LANGAGE SIMPLIFIÉ

Pour que les personnes à risque de pauvreté soient informées de leurs droits en matière d'aide pour les soins dentaires, il convient de mener une communication ciblée. La SSO met à leur disposition de nombreuses informations **dans un langage simplifié**. Les sections cantonales peuvent utiliser ce matériel et l'adapter aux conditions et besoins spécifiques de leur canton afin de s'assurer que la population dispose de toutes les informations dans un langage accessible. Le matériel d'information donne également des conseils importants sur l'hygiène bucco-dentaire et une alimentation saine.

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS ET RÉSEAUX SOCIAUX

Il est important d'impliquer les médias pour accroître la sensibilisation aux thèmes de la santé bucco-dentaire et aux offres de soutien existantes. Des communiqués de presse à intervalles réguliers, des articles dans les journaux locaux et des apparitions dans des émissions de radio régionales contribuent à la diffusion du message. De brèves contributions sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram) sont efficaces pour s'adresser directement au groupe cible des personnes à risque de pauvreté.



PARTENARIATS AVEC DES ORGANISATIONS DE CONSEIL

Seul, le médecin-dentiste membre de la SSO manque souvent de temps et des connaissances spécifiques pour attirer l'attention des patients à risque de pauvreté sur les offres d'aide. Voilà pourquoi les sections ont besoin d'un partenaire local pour assumer cette tâche. Caritas, le Secours d'hiver, la Croix-Rouge suisse, les paroisses, l'Armée du Salut ou d'autres organisations similaires représentent quelques-uns des interlocuteurs appropriés à cet égard. Il convient aussi d'impliquer l'Office cantonal des affaires sociales dans ce processus (voir la section « Services sociaux cantonaux » ci-dessus). Ces partenariats aident à informer les personnes de manière ciblée et **à leur faciliter l'accès à une aide financière.**

«Faciliter
l'accès à l'aide
financière»

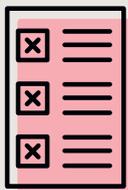
SYSTÈME DE BONS

Grâce à un système de bons, les personnes à risque de pauvreté peuvent accéder aux soins dentaires sans être stigmatisées. Ce système peut faire l'objet d'une étude et, le cas échéant, être mis en place en collaboration avec les services sociaux et les départements de la santé.

Le projet « Renforcement du soutien pour les soins dentaires en Valais », approuvé par le Grand Conseil du canton du Valais fin mars 2024, en est un bon exemple. Le canton du Valais accorde au groupe cible 500 francs par an et par ménage, à condition que les ménages concernés soient bénéficiaires de subsides pour les primes maladie et présentent une note d'honoraire d'un médecin-dentiste.

Le système de bons a l'avantage de refamiliariser avec les soins dentaires les personnes à risque de pauvreté, qui ne consultent souvent un médecin-dentiste qu'en cas d'urgence. L'utilisation régulière des bons permet d'effectuer des examens préventifs, de bénéficier de soins d'hygiène dentaire et d'instructions sur la santé bucco-dentaire. Cela permet d'éviter des lésions dentaires plus graves et de favoriser la continuité des soins dentaires.

Exemple : le système de bons mis en place dans le canton du Valais



bénéficiaire de
subsides pour
les primes maladie

+



présenter une note
d'honoraire d'un
médecin-dentiste

=



500 francs par année
et par ménage

OFFRES À BAS SEUIL

[Plus d'informations
Ambulatorium
Kanonengasse Zürich](#)

[Point d'Eau
Lausanne](#)

[Point d'Eau Genf](#)

[Permanence de soins
dentaires Genf](#)

Il est judicieux de connaître ou de développer des offres à bas seuil, telles que des cabinets dentaires mobiles, des services ambulatoires ou des consultations spéciales, qui permettent aux personnes de recourir à des prestations dentaires sans trop d'obstacles administratifs. Les centres de formation des hygiénistes dentaires proposent des traitements gratuits aux patients volontaires pour l'examen des personnes en formation (Medi Bern, Prophylaxezentrum Zurich, Careum Zurich, école supérieure d'hygiénistes dentaires à Genève). Les cliniques de médecine dentaire des universités de Bâle, de Berne, de Genève et de Zurich recherchent parfois des patients à des fins de formation pour leurs étudiants. L'examen et le traitement coûtent moins cher, mais prennent un peu plus de temps. Les patients du canton de Bâle-Ville qui bénéficient d'une réduction de primes par le truchement de l'Amt für Sozialbeiträge bénéficient d'une réduction sur le traitement au Centre universitaire de médecine dentaire de Bâle UZB. Les services ambulatoires pour les personnes marginalisées ou à faible revenu ont fait leurs preuves dans le canton de Vaud et à Zurich. Autres exemples : l'Ambulatorium Kanonengasse à Zurich, la Fondation Point d'Eau à Lausanne et Genève et la « Permanence de soins dentaires » de la Croix-Rouge genevoise.

FORMATIONS ET ATELIERS

Les assemblées générales de membres sont l'occasion de sensibiliser les médecins-dentistes aux besoins spécifiques des personnes à risque de pauvreté au moyen d'exposés spécialisés. Ils apprennent ainsi quelles sont les offres d'aide existantes et à qui les patients concernés peuvent s'adresser. Des coopérations peuvent être établies avec des partenaires locaux qui travaillent avec des personnes touchées par la pauvreté : les paroisses, l'Armée du Salut, Caritas, etc. (voir à ce sujet le paragraphe « Partenariats avec des organisations de conseil »). L'important est la relation de confiance entre le médecin-dentiste et son patient : les patients et patientes qui n'ont pas les moyens de se payer des soins dentaires et qui n'ont pas droit aux prestations de la médecine dentaire sociale doivent en parler à leur médecin-dentiste. Il y a souvent plusieurs variantes de traitement et des solutions moins coûteuses pour les budgets plus modestes. Il est possible de se former à aborder ces sujets sensibles.



RENFORCER LES SOINS DENTAIRES SCOLAIRES

Document de synthèse de la SSO et de l'AMDSC
[« Prophylaxe-Unterricht in der Schulzahnpflege »](#)

(enseignement de la prophylaxie dans le cadre des soins dentaires scolaires, en allemand uniquement.)

Les soins dentaires scolaires contribuent à poser très tôt les jalons permettant de préserver la génération nouvelle des lésions dentaires évitables. On ne saurait surestimer l'importance des soins dentaires scolaires pour la médecine dentaire sociale. Elle doit conserver sa place dans les soins de santé publique, car des visites régulières du médecin-dentiste dans les écoles ou d'autres mesures similaires et appropriées **peuvent prévenir assez tôt** les lésions dentaires, et informer les enfants et les adolescents de l'importance de l'hygiène bucco-dentaire.

La responsabilité des soins dentaires scolaires incombe en règle générale aux communes. En raison de la charge administrative souvent élevée et des nouvelles conditions-cadres légales, les prestations des soins dentaires scolaires sont de plus en plus sous pression. Les sections locales de la SSO sont invitées à prendre activement part au renouvellement et à la simplification des soins dentaires scolaires et à les soutenir. Il faut notamment encourager aussi l'intégration de la prophylaxie dans l'enseignement standard.

Factsheet
[« Factsheet aide financière pour les soins »](#)

FONDS ET FONDATIONS

Il existe en Suisse, aux échelons national et cantonal, des centaines de fondations privées et publiques qui allouent des fonds aux personnes dans le besoin. Voici un lien conduisant vers des fonds et des fondations auxquels les personnes à risque de pauvreté peuvent s'adresser pour les traitements dentaires dont elles ont besoin.

PROJETS ET ÉVALUATION : QUI OSE EN SAIT PLUS !

Les sections fribourgeoise et valaisanne de la SSO ont fait œuvre de pionnières en lançant des projets pilotes visant à améliorer l'accès aux soins dentaires. Les enseignements tirés des projets « Santé bucco-dentaire pour tout le monde » à Fribourg et « Renforcement du soutien pour les soins dentaires en Valais » aident les autres sections à développer leurs propres projets ou à optimiser les mesures.

Liens complémentaires

[Recommandations de l'AMDCS](#)

[Notice de la CSIAS « Prestations uniques » 2023](#)



**Contact pour plus
d'informations**

Communication SSO
Postgasse 19
Case postale
CH-3000 Berne 8

031 310 20 80
kommunikation@sso.ch